

00072



NOTE SUR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE  
DANS LES PAYS SAHELIENS ET SUR LE PROJET DE  
STOCKS CEREALIERS NATIONAUX ET REGIONAUX DE SECURITE

---

NOVEMBRE 1981

PV/0174.



NOTE SUR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE  
DANS LES PAYS SAHÉLIENS ET SUR LE PROJET DE  
STOCKS CÉRÉALIERS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DE SÉCURITÉ

---

NOVEMBRE 1981

REMARQUE LIMINAIRE

Préparée à la demande du Comité Restreint CILSS/CLUB DU SAHEL "Economie de la production vivrière" à propos de l'étude de factibilité d'un projet de stocks céréaliers nationaux et régionaux de sécurité au Sahel, effectuée par la FAO pour le compte du CILSS, cette note se donne volontairement des objectifs limités qui peuvent être résumés comme suit :

- Elle considère la seule autosuffisance céréalière et ne prend donc pas en considération les autres produits de base,
- Elle ne prétend, en aucun cas, constituer une contre-étude opposable à celle de la FAO,
- Elle vise essentiellement à replacer le problème de l'autosuffisance dans son véritable contexte qui va très au delà de la constitution de réserves de sécurité nationales ou régionales.

\*

\*

\*

PLAN SOMMAIRE

- 1/. - Les problèmes posés par l'autosuffisance alimentaire
- 2/. - Commentaires sur le projet de stocks céréaliers nationaux et régionaux de sécurité
- 3/. - Eléments de solutions alternatives au projet proposé

---

Note préparée dans le cadre des travaux du Comité restreint CILSS/Club du Sahel "Economie de la production vivrière" par Messieurs HIRSCH et BAILHACHE

.../

PREMIERE PARTIE

LES PROBLEMES POSES PAR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

1/. - RAPPEL DES POSITIONS ADOPTEES PAR LE CILSS SUR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ET LA POLITIQUE CEREALEIRE.-

Ces positions ont été définies à la fois dans la stratégie du CILSS et dans les recommandations du Colloque de Nouakchott sur la politique céréalière (juillet 1979), reprises dans les résolutions du Conseil des Ministres du CILSS de janvier 1980.

1.1. La stratégie de lutte contre la sécheresse et de développement dans le Sahel.-

Dans la version révisée (1) de cette stratégie, il est rappelé que son objectif "est de permettre au Sahel de produire, lui-même, vers la fin du siècle, l'essentiel de ses besoins en produits alimentaires (...). Cela implique que la production soit accrue et orientée pour faire face à ces besoins, mais aussi que la demande soit orientée pour rester compatible avec les potentialités du Sahel".

Sans anticiper sur la deuxième partie de cette note, on peut remarquer, dès à présent, que :

- l'hypothèse de base de l'étude FAO - deux millions de tonnes de déficit moyen vers 1990 - pour démontrer la validité du projet proposé, se place délibérément en contradiction avec l'objectif de cette stratégie,

- cette même étude, par le scénario alarmiste qu'elle utilise, prépare les pays sahéliens à une confrontation quasi permanente à des situations d'urgence.

1.2. Les recommandations du Colloque de Nouakchott.-

Annoncées par le rapport du Comité Restreint (2) présenté à la III<sup>e</sup> Conférence du Club du Sahel (Amsterdam, novembre 1978), qui soulignait déjà la nécessité, pour atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire, d'un "ensemble cohérent d'actions visant à développer la production céréalière", ces recommandations (3) sont intéressantes, car elles réitérent le caractère global que doivent revêtir les politiques céréalières. Intégrant des mesures concernant à la fois la

---

(1).présentée à la IV<sup>e</sup> Conférence du Club du Sahel à Koweit - document Sahel D (80) 102 - septembre 1980, P 9.

(2).les problèmes de commercialisation de stockage et de prix dans les pays sahéliens - document Sahel D (78) 19 (Rev I) 20 octobre 78

(3). cf. Actes du Colloque de Nouakchott, p.19 à 22 et 413 à 438 .



production, la commercialisation, la consommation et l'information au sens le plus large (données statistiques mais aussi motivations des agents économiques impliqués), ces recommandations soulignent également le caractère régional du problème céréalier dans les pays sahéliens et les obstacles auxquels on risque de se heurter si on cherche à les résoudre dans un cadre strictement national.

## 2/. - LA PROBLEMATIQUE DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE.-

L'examen des données disponibles, si critiquables soient-elles, montre que l'autosuffisance en céréales se pose dans des termes radicalement différents dans les pays continentaux et dans les pays côtiers, même si la dépendance vis à vis de l'extérieur qui caractérise ces derniers à des causes très différentes en Mauritanie, au Cap-Vert ou au Sénégal. Par ailleurs, il semble difficile, en matière d'autosuffisance, de raisonner à l'échelle de la seule région sahélienne.

De la même façon, la recherche de l'autosuffisance se heurte à certains aléas dont le caractère contraignant varie également dans le temps et dans l'espace.

### 2.1. L'autosuffisance : un objectif à nuancer.-

Sur une base nationale, l'autosuffisance alimentaire est actuellement possible et même assurée en règle générale pour la Haute-Volta, le Mali, le Niger et le Tchad, sauf pour le blé qui ne représente que 2,5 % environ des disponibilités cérésières de ces quatre pays (moyenne 1975/1977).

Par contre, dans les autres pays, l'existence, soit de déficits structurels (Cap-Vert, Mauritanie), soit d'une forte tendance de la demande solvable (urbaine et accessoirement rurale) à se détourner des céréales traditionnelles au profit des céréales importées (Sénégal, Gambie) pose le problème de l'autosuffisance dans des termes différents puisqu'elle implique (sauf au Cap-Vert) une reconquête préalable du marché intérieur.

Dans ces pays, en effet, le simple ajustement quantitatif entre offre et demande cérésières, qui peut exister certaines années (Sénégal 1978/1979), est insuffisant et doit être complété par un ajustement qualitatif, beaucoup plus difficile à maîtriser puisqu'il implique une modification radicale des habitudes de consommation. A plus long terme, cette défaillance du mécanisme traditionnel d'ajustement entre offre et demande de céréales et la rupture de l'ancienne complémentarité ville-campagne risquent de compromettre gravement le développement futur du secteur rural dans son ensemble en lui enlevant, ou en réduisant trop fortement, un débouché naturel important.

Régionalement, au sein de l'ensemble sahélien ou dans le cadre Ouest-africain, l'autosuffisance en céréales traditionnelles est actuellement freinée par l'absence d'un véritable marché régional, l'insuffisance des réseaux et des capacités de transport ou par des obstacles tarifaires ou non. Mais, sous réserve d'une certaine stabilité des modèles de consommation et d'un meilleur contrôle des importations,

.../

elle semble possible à long terme du fait de l'existence d'un potentiel largement sous exploité aussi bien dans le sud des pays membres du CILSS que dans les savanes soudano-guinéennes et les bassins fluviaux.

Mais, compte tenu des conditions particulières de production (aléa climatique), une meilleure valorisation de ce potentiel céréalier ne peut se fixer comme objectif la seule autosuffisance des régions concernées.

Elle implique que la production céréalière des régions soudano-sahéliennes devienne largement excédentaire, d'une part, pour atténuer les fluctuations inter-annuelles et inter-régionales dues à l'aléa climatique (qui subsistera en toute hypothèse), d'autre part, pour permettre aux producteurs d'améliorer substantiellement la productivité de leur travail et du sol, c'est à dire de rendre le système de prix actuel plus favorable à l'investissement.

## 2.2. Les contraintes auxquelles se heurte l'autosuffisance céréalière.

Compte tenu des nuances analysées et définies précédemment, l'autosuffisance céréalière se heurte actuellement à trois types de contraintes pouvant intervenir concurremment ou alternativement :

- . l'aléa climatique,
- . la contrainte du marché,
- . les contraintes technico-économiques.

### 2.2.1. L'aléa climatique.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que, même en supposant un développement optimal du secteur irrigué, les cultures pluviales devront fournir à la fin du siècle environ 80 % des besoins céréaliers.

L'extension des cultures au Nord de l'isohyète 500, du fait de la pression démographique, a largement contribué à placer les producteurs dans des conditions telles que leurs perspectives d'autosuffisance sont pratiquement nulles.

En dehors de ces régions marginales (pour l'agriculture) où l'aléa climatique est permanent, il existe cependant de vastes zones, dont la superficie varie fortement d'un pays à l'autre, pour lesquelles ce risque est non seulement moins fréquent, mais surtout mieux contrôlable.

Mais, au delà de ce partage simplificateur, entre zones situées de part et d'autre d'un isohyète (lui-même fluctuant), l'observation de la réalité montre que d'une année à l'autre l'aléa climatique peut être localisé ou généralisé et conduit ainsi à deux types de situations qui doivent être affrontées par des moyens différents (cf. Infra).



### 2.2.2. La contrainte du marché.-

Au delà de la mise en place, dans presque tous les pays, d'offices céréaliers et d'une politique de prix officiels dont l'impact est demeuré faible, la commercialisation des céréales et sa composante essentielle du point de vue du producteur, c'est à dire le prix, reste largement dominée par la loi de l'offre et de la demande. Celle-ci se traduit par des prix élevés en période de pénurie et par des prix bas en période d'abondance. Cette situation, volontairement simplifiée, peut cependant être affectée par la distance entre zone de production et marché, par les facilités de transport existantes et ne joue pas toujours au profit (ou au détriment) du producteur, du fait de l'intervention du système commercial traditionnel, de sa logique et de ses anticipations.

Mais le marché solvable, assimilé parfois abusivement au marché urbain (alors qu'il englobe aussi les éleveurs et, d'une façon générale, tous les non-producteurs), n'est pas un marché "captif". Il peut être - et l'exemple des dernières années le montre amplement - fortement concurrencé par des céréales importées (substituables ou non aux céréales traditionnelles) à titre onéreux ou à titre de don qui, modifiant progressivement les habitudes alimentaires, risquent de réduire l'ampleur de ce marché solvable et donc le débouché offert aux céréales traditionnelles. A la limite, cette véritable distorsion entre offre céréalière intérieure et demande nationale solvable risque d'écarter les producteurs du marché céréalier national.

L'exemple sénégalais, qui illustre bien cette distorsion croissante, mérite donc d'être pris en considération.

### 2.2.3. Les contraintes technico-économiques au niveau de la production.-

Ce sont peut-être, avec l'orientation des habitudes de consommation vers des céréales importées, les contraintes qui risquent de s'opposer le plus sérieusement à la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

Comme le note, à juste titre, le bilan réalisé par le CILSS et le CLUB DU SAHEL, "l'intensification des cultures céréalières n'a pas encore vraiment commencé". (1) Deux séries de causes principales sont à l'origine de ce décalage entre le caractère prioritaire de l'objectif affirmé ( l'autosuffisance ) et la réalité : des causes techniques (nombreuses incertitudes quant aux modèles techniques proposés qui se révèlent souvent trop fragiles ou trop complexes) et des causes économiques (évolution des prix offerts aux producteurs par rapport à celle des prix des intrants, garantie d'achat insuffisante, débouchés, etc...).

A ces deux séries de causes principales, il convient d'ajouter l'insuffisance manifeste des investissements dans le secteur céréalier, aussi bien au niveau de l'exploitation qu'au niveau macro-économique, insuffisance qui constitue en fait la résultante des causes économiques analysées ci-dessus.

---

(1). un 1er bilan de la lutte contre la sécheresse et de l'action pour le développement du Sahel - 75/79 - septembre 80 - p 61.



Toutes ces raisons contribuent à maintenir la productivité des producteurs à un niveau extrêmement faible et ne les incitent donc pas à l'accroître, faute de solutions techniquement sûres et économiquement satisfaisantes.

3/. - ESQUISSE DES GRANDES ORIENTATIONS SUSCEPTIBLES DE RENFORCER A LONG TERME L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE. -

Il ne s'agit pas, ici, de définir le détail des plans, des programmes ou des projets devant améliorer l'autosuffisance céréalière des pays sahéliens. Plus modestement, on se limitera à rappeler quelques unes des orientations, plus ou moins largement admises, qui devraient servir de support aux plans, aux stratégies alimentaires et aux politiques céréalières que chaque pays sera amené à préparer au cours des prochaines années.

A l'échelon régional, la réflexion est actuellement moins avancée : d'une part, le CILSS ne constitue pas le meilleur cadre géographique pour mener à bien cette réflexion, du fait qu'il regroupe des pays plus concurrents que complémentaires; d'autre part, la volonté commune d'aborder le problème céréalière à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest ne s'exprime encore que trop timidement.

Enfin, au niveau sectoriel, certaines actions peuvent être lancées aussi bien nationalement que régionalement, toujours dans la perspective d'une amélioration de l'autosuffisance.

3.1. Au niveau national.

Plusieurs voies devront être approfondies :

. l'intensification de la production qui suppose une triple action au niveau de la recherche, de la distribution des facteurs de production et des politiques de commercialisation (structures, prix, stockage, transports), c'est à dire une meilleure maîtrise des aléas et contraintes analysés en 2.2.,

. La concentration de ces actions dans "les zones écologiquement favorables"(1),

. le contrôle progressif des importations céréalières et l'utilisation active de l'aide alimentaire à des fins de développement de la production céréalière,

. la mise en place de stratégies alimentaires et de politiques céréalières plus cohérentes, dont les grandes lignes ont été esquissées par le Colloque de Nouakchott.

3.2. Au niveau régional.

Il paraît essentiel d'aborder le problème de l'autosuffisance sur une base régionale élargie, notamment compte tenu de la très forte demande émanant de certains pays côtiers non sahéliens (Nigéria vis à vis du Niger, Côte d'Ivoire vis à vis du Mali et de la Haute-Volta). Si cette forte demande peut constituer, du fait des prix offerts, un

(1). cf. résolution n° 1/CM/12 du Conseil des Ministres du CILSS adoptée le 12 janvier 1980.



facteur positif (pour l'intensification des cultures céréalières et pour le revenu des producteurs), elle risque aussi à brève échéance, d'augmenter les prix sur les marchés intérieurs des pays sahéliens concernés. Il importe donc, qu'une véritable politique économique régionale soit étudiée de manière approfondie (y compris dans ses aspects douaniers et fiscaux) par les organismes compétents (CEAO, CDEAO).

### 3.3. Au niveau sectoriel. -

La recherche de nouveaux débouchés pour les céréales traditionnelles, par leur transformation (industrielle ou artisanale), en produits plus facilement accessibles aux consommateurs urbains, gagnerait également à être systématisée afin d'offrir une véritable alternative aux céréales importées.

## 4 / .- LES PERSPECTIVES A COURT TERME DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE.-

Si l'on examine maintenant de manière plus concrète les implications de l'autosuffisance alimentaire, on peut distinguer deux types de situations :

. une situation que l'on peut qualifier "d'ordinaire", qui s'applique en année climatique "normale" aux pays enclavés et,

. une situation "extraordinaire" qui s'applique en année "normale" aux pays côtiers et, plus exceptionnellement, aux pays de l'intérieur.

### 4.1. L'autosuffisance en situation "ordinaire".-

Elle doit être assurée, pour l'essentiel, par les producteurs eux-mêmes, dont les réserves, systématiquement négligées à l'heure actuelle, peuvent excéder largement leurs propres besoins annuels et même le volume des importations et/ou de l'aide alimentaire.

Les autres demandes, provenant des éleveurs et du secteur non agricole (essentiellement urbain), devraient être satisfaites par des relations d'échanges bilatérales (troc) ou multilatérales (par intervention du système commercial public ou privé).

Mais, deux conditions doivent être posées systématiquement pour que les mécanismes classiques du marché puissent jouer efficacement : l'existence d'excédents céréaliers et l'absence d'une trop forte concurrence des importations ou de l'aide alimentaire. Or, depuis un certain nombre d'années, le détournement de la demande urbaine des céréales traditionnelles constitue indéniablement un facteur de blocage du développement de la production locale dans les zones potentiellement favorables et, fait plus grave, n'incite absolument pas les offices céréaliers à essayer de mobiliser les excédents régionaux qui existent pourtant certaines années.

L'aide alimentaire apparaît, dans ces conditions, comme la solution de facilité, permettant de ravitailler au moindre coût les villes.



Il convient de noter que cette situation "ordinaire" n'exclut pas l'existence de déficits ponctuels dans les régions à hauts risques dans lesquelles il n'existe pas, compte tenu des connaissances actuelles, d'alternatives clairement définies aux activités agricoles ou pastorales, sinon un allègement de la pression démographique par le biais des migrations (ou plutôt une réduction des déséquilibres économiques par le biais des revenus des migrants).

Dans ces conditions, comment peut être assuré l'approvisionnement céréalier en situation "ordinaire" ?

D'une manière générale, ce sont, tout d'abord, les paysans et leurs greniers (individuels ou collectifs) qui doivent, en situation "ordinaire", assurer l'essentiel de cet approvisionnement selon les règles du marché.

Toutefois, des solutions innovatrices doivent être trouvées pour améliorer la mobilisation de ces stocks, actuellement difficile ou aléatoire. Ces solutions doivent aller plus loin que la simple fixation de prix officiels avec garantie d'achat (que les offices céréaliers ne peuvent généralement pas assurer). Le nantissement des stocks céréaliers, la fixation de prix augmentant progressivement entre la récolte et la soudure, permettant d'étaler la campagne de commercialisation tout en réduisant les coûts du stockage, le crédit de campagne accessible avant les récoltes, une fois celles-ci estimées, peuvent constituer des voies intéressantes à explorer.

Pour les zones urbaines, l'approvisionnement doit reposer largement sur les circuits commerciaux privés et sur les stocks courants des commerçants et des producteurs, les stocks publics n'intervenant que sur des quantités relativement faibles pour stabiliser les prix.

Enfin, dans les zones à hauts risques, par définition "déficitaires", l'intervention des stocks publics répond pleinement à leurs fonctions de sécurité de l'approvisionnement et de moralisation des marchés (1) qu'ils assument en essayant, à la fois, de pallier les difficultés de communication et les hausses excessives de prix.

Pour les zones rurales de ces mêmes pays, les perspectives de développement des cultures pluviales paraissent extrêmement médiocres car l'auto-consommation, généralement assurée à l'heure actuelle en situation "ordinaire", ne constitue pas un stimulant suffisant pour susciter une réelle intensification.

Pour les pays structurellement ou artificiellement déficitaires, il appartient aux importations commerciales de réaliser l'ajustement entre l'offre et demande, à l'image de ce qui se passe depuis déjà longtemps au Sénégal pour le riz et le blé. Mais, la politique d'importation (à des prix souvent inférieurs aux prix intérieurs) n'est pas sans danger sur l'évolution des habitudes alimentaires, car elle condamne les pays qui la pratiquent à importer toujours davantage pour satisfaire une demande fortement croissante, sauf si la production nationale (coûteuse pour le riz, aléatoire et limitée pour le blé), est réellement dévelop-

---

(1). pour la définition des fonctions des offices céréaliers, cf. rapport du Comité Restreint à la III<sup>e</sup> Conférence du Club du Sahel/ Amsterdam (novembre 1978) p 7 et 8



pée. Or, jusqu'à présent, ce développement de la production des céréales susceptible de réduire les importations n'a obtenu que des résultats dérisoires et dans des conditions économiques peu encourageantes. Si l'aide alimentaire est apparue, quelle que soit par ailleurs sa justification, comme un moyen de soulager les balances des paiements, ses effets, du fait de la nature des céréales fournies, sont identiques à ceux des importations, encouragent et renforcent un modèle de consommation extraverti qui est évidemment en contradiction avec l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

#### 4.2. L'autosuffisance en situation "extraordinaire".-

Par situation extraordinaire, on entend une baisse généralisée de la production pouvant atteindre 20 à 50 % de la production jugée "normale". Une telle situation, qui a pu être constatée quatre fois durant la dernière décennie, pose, une fois encore, des problèmes différents aux pays équilibrés en année normale et aux pays régulièrement importateurs.

Pour les premiers, l'utilisation des stocks privés (producteurs et commerçants) constitue la première ligne de défense à laquelle doit succéder l'organisation d'importations commerciales et la mise en place d'aides d'urgence, dans la mesure où un système d'alerte efficace existe.

Il est important de noter que, compte tenu du calendrier agricole des pays sahéliens, dès la fin de septembre ou le début d'octobre, des prévisions de récolte relativement précises peuvent être formulées. Mais, ces prévisions doivent également reposer sur des estimations des stocks privés sans lesquels les déficits apparents, tels que calculés à l'heure actuelle, n'ont aucune signification.

Si, après estimation des récoltes et des stocks globaux (publics et privés), il apparaît que le pays considéré risque d'être confronté à un déficit, il appartient alors aux autorités de décider du volume d'importations nécessaires, compte tenu des disponibilités budgétaires et, le cas échéant, d'alerter la communauté internationale et de formuler des demandes d'aide, tout en mettant en place un plan de transport qui doit revêtir un caractère prioritaire.

Pour les pays traditionnellement importateurs, la situation extraordinaire ne constitue qu'une variante de la situation "normale" avec, cependant, une différence importante.

Au lieu d'assurer, par un programme national d'importations et d'aide combinées, le ravitaillement des villes (situation "ordinaire"), il s'agit aussi d'assurer l'approvisionnement des populations rurales, ce qui implique, non seulement une estimation des déficits de production et des stocks résiduels, mais également, une organisation et une planification des transports intérieurs dont la qualité influence directement le volume des capacités de stockage nécessaires. Comme pour les pays enclavés, la prise en considération du calendrier agricole et l'existence d'un système d'alerte efficace fondé sur les récoltes mais aussi sur les stocks sont les conditions nécessaires à la réalisation de l'équilibre vivrier.

D'une façon générale, c'est seulement en cas de déficits généralisés et répétés que l'on pourra parler de véritable situation d'urgence, car il est alors à craindre que les stocks privés et publics, n'ayant pu être renouvelés, soient à leur niveau minimum et donc insuffisants pour répondre à la demande.

#### 5/. CONCLUSIONS. -

Quelques idées forces peuvent être dégagées des analyses précédentes :

- dans les conditions climatiques sahéliennes l'autosuffisance alimentaire ne peut se limiter à la réalisation d'un équilibre inter-annuel moyen entre offre et demande, mais doit conduire, par le biais de l'intensification de la production dans les régions propices, à la recherche systématique d'excédents. Ceci implique une augmentation substantielle des investissements dans la production vivrière.
- Cette recherche systématique d'excédents doit être soutenue par des politiques de commercialisation dynamiques et cohérentes caractérisées par un accroissement des échanges inter et extra régionaux, la recherche de nouveaux débouchés intérieurs et extérieurs pour les céréales traditionnelles et un contrôle progressif des importations céréalières concurrençant la production locale. A moyen et à long terme, les politiques nationales de production et de commercialisation devront s'intégrer à une politique céréalière commune à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.
- Le stockage, dans ces conditions, n'apparaît que comme l'un des moyens nécessaires à l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire. Il ne peut, cependant, se limiter au secteur public ou para public (Offices), mais doit être appréhendé à tous les niveaux (exploitation, village, commerce privé etc...)
- L'autosuffisance implique la mise en place et/ou le renforcement d'un système d'alerte et d'information efficace et décentralisé fondé, non seulement sur les récoltes, mais également sur l'ensemble des stocks tels que définis précédemment.
- A ce système d'alerte et d'information, doit correspondre la mise au point de procédures administratives et financières des aides extérieures susceptibles d'accroître la rapidité de la mise en place de l'aide en céréales lorsque celle-ci est nécessaire.

\* \* \*

\*



DEUXIEME PARTIE

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE STOCKS CERÉALIERS NATIONAUX ET RÉGIONAUX  
DE SÉCURITÉ AU SAHEL

REMARQUE LIMINAIRE

Ce projet, qui se place dans une perspective de sécurité alimentaire et non d'autosuffisance alimentaire, repose sur une hypothèse fondamentale : si les variations de la production des années 1970/1979 se reproduisaient entre 1986 et 1995, le déficit obtenu, par comparaison entre productions simulées et demande future, conduirait à des besoins céréaliers annuels variant entre 1 et 3 millions de tonnes, avec une moyenne proche de 2 millions de tonnes.

Ce scénario unique, dont on peut s'étonner qu'il n'ait fait l'objet d'aucune alternative, conduit donc les auteurs à proposer une organisation des importations et des transports, une organisation commerciale inter-régionale, la constitution de réserves de sécurité nationales et régionales, des organismes nationaux et régionaux de gestion, une organisation juridique et un montage financier.

Concrètement, le projet vise à renforcer les capacités nationales et régionales de stockage de sécurité à hauteur de 465 000 tonnes (dont 272 500 à construire, compte tenu des réalisations existantes et des projets - exclusivement nationaux - en cours). En termes d'investissements (y compris constitution des stocks, assistance technique et formation), le coût du projet aux prix de 1980 s'établit à 217 millions de dollars des Etats Unis auxquels il convient d'ajouter les frais annuels de fonctionnement, s'élevant à 23,5 millions de dollars susceptibles d'être majorés de 76,5 millions de dollars en moyenne compte tenu des situations d'urgence prévisibles.

Sur dix ans, le projet proposé représente donc en dollars de 1980 - c'est à dire compte non tenu de l'inflation - un coût de l'ordre de 1217 millions de dollars.

L'ampleur des financements requis par ce projet et l'intervention prévisible des aides extérieures pour sa réalisation (cf. rapport général p 117 paragraphe 7.5.2.) justifient donc un examen approfondi et la prise en compte de certaines alternatives.

\*

\*

\*

1 /. - COMMENTAIRES SUR LE PROJET PROPOSE.-

Ces commentaires portent à la fois sur le fond, c'est à dire sur la cohérence du projet vis à vis de l'objectif d'autosuffisance alimentaire du CILSS et sur la forme, c'est à dire sur la méthodologie utilisée.

1.1. La cohérence du projet vis à vis de l'objectif d'autosuffisance alimentaire.-

1.1.1. L'absence de liaison avec des politiques céréalières nationales et régionales.-

Par rapport aux positions adoptées par le CILSS, le projet se place délibérément en dehors de toute possibilité d'atteindre ou d'améliorer l'autosuffisance alimentaire à l'horizon retenu (1995).

C'est ainsi qu'il semble résulter d'une définition particulièrement restrictive de la sécurité alimentaire (stockage + aide). Fait plus grave, à aucun moment, le lecteur n'a l'impression que ce projet de stockage de sécurité est en mesure de s'intégrer, soit à une politique céréalière régionale, soit à une politique de production. Les effets possibles du projet sur l'offre céréalière future sont, de ce fait, considérés comme nuls (1) même si, curieusement, la préface affirme que "l'étude est également étroitement liée à d'autres travaux en cours ou à entreprendre dans des domaines tels que, production céréalière, protection des végétaux et commercialisation des produits agricoles".

Les allusions, trop vagues à l'amélioration de la production céréalière sahélienne confirment le manque de conviction des auteurs du projet vis à vis de ce problème pourtant crucial et les amènent à considérer, malgré tout, que "la meilleure issue pour les pays sahéliens est, de toute façon, une amélioration vigoureuse de leurs productions céréalières" (p 117, paragraphe 7.5.2.) ou encore de poser la question "de savoir si les Etats sahéliens ne doivent pas se doter d'un plan régional d'intensification de la production vivrière" (p 129, paragraphe 8.5.).

L'impact d'un projet, aussi coûteux que complexe, ne semble que limité, car si "la priorité à l'achat des céréales produites localement doit être absolue" (p 55) il est dit, par ailleurs, d'une part que la Division Céréalière Régionale du CILSS (DCR) ne pourra acheter localement, en année moyenne, que 45 000 tonnes (p 65), soit moins de 1% de la production céréalière actuelle, d'autre part que "les stocks nationaux de sécurité ne peuvent pas être reconstitués sur la produc-

.../

---

(1.) Par exemple, p 119 du rapport général : "il ne faut pas considérer que la capacité de stockage national supplémentaire offerte par les stocks de sécurité autorisera par elle-même une collecte plus abondante". Et, un peu plus loin (p 121, paragraphe 7.7.) : "les stocks de sécurité qui, par leur conception même et dans l'hypothèse de production non autosuffisante retenue, n'ont qu'un impact restreint". Enfin, p 127 : "le projet par lui-même ne garantit pas aux pays l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Pour ceci, une action énergique visant à l'augmentation de la production agricole est impérative".



tion nationale car, pour une sécurité maximum, ils doivent être pleins en novembre " (p 103).

### 1.1.2. Une conception trop administrative de la sécurité alimentaire.-

Il est clair que le projet, en se donnant comme objectif l'accroissement des pouvoirs des offices céréaliers (p 119) et, à travers ceux-ci, des pouvoirs d'une nouvelle structure administrative que constitue la DCR, privilégie le rôle de l'administration en matière de sécurité alimentaire. Il se situe, en cela, à contre-courant d'analyses, pourtant pertinentes et largement admises, ayant démontré l'inefficacité et la lourdeur de la gestion des offices publics. Alors que certains pays sahéliens s'interrogent eux-mêmes (Sénégal, Mali) sur l'intérêt de maintenir ces offices qui, au fil des années, se sont transformés en agences de distribution de céréales importées ou d'aide alimentaire, il est proposé de leur attribuer des pouvoirs considérables et des financements sans commune mesure avec ceux dont ils disposent actuellement, sans prévoir d'ailleurs les moyens nécessaires.

En liaison avec l'aide en céréales qui, dans le système proposé ne pourra que se perpétuer et s'amplifier, perturbant ainsi les règles du marché, le projet de stockage de sécurité par son approche essentiellement administrative et bureaucratique, semble supposer que les agents économiques concernés (producteurs et consommateurs) sont en permanence incapables d'assurer, dans le cadre des circuits économiques normaux, leur propre sécurité alimentaire.

Privilégiant l'assistance plutôt que le développement, le projet laisse, en outre, planer de nombreuses incertitudes sur les relations entre la DCR et les offices nationaux. C'est ainsi, que l'on peut se demander si :

- les pays pratiquant une politique de bas prix à la production - Mali - n'auront pas intérêt à vendre un maximum de céréales à la DCR, au détriment de leur marché national (et vice-versa),
- les surplus de la DCR pourront réellement être revendus aux offices, majorés du coût du transport supplémentaire aller-retour,
- les mécanismes proposés n'auront pas une incidence sur les prix à la consommation dont l'augmentation paraît pourtant inévitable (1) du fait des mouvements de céréales engendrés par la gestion courante des stocks régionaux,
- la DCR disposera d'un réel contrôle sur les importations à bas prix des pays membres (notamment des pays côtiers) et, a fortiori, sur les demandes d'aide alimentaire,
- des Etats souverains accepteront un contrôle international sur leurs stocks céréaliers nationaux.

.../

---

(1). On peut noter que le projet n'analyse pas les conséquences d'une éventuelle hausse. Par contre, il est avancé (annexe VI, p 36) qu'une collecte importante réalisée par un office pour le compte de la DCR lui permettrait "d'augmenter son prix d'achat officiel au producteur l'année suivante, sans nécessairement relever en proportion son prix de vente officiel". Cette affirmation semble bien hasardeuse, compte tenu de la gestion actuelle des offices. Signifie-t-elle, implicitement, qu'un double système de prix à la production (selon que l'office achète pour son compte ou pour la DCR) sera institué ?



De même, sur le plan régional aucun calendrier n'est avancé par le projet quant au changement et à la coordination des politiques nationales. Il y a même contradiction sur ce point entre la page 47 ( " le fonctionnement des stocks régionaux pourra se révéler un catalyseur qui montrera aux pays la nécessité d'harmoniser leurs politiques céréalières" ) et la page 129 ( " le conseil des Ministres aura à se pencher sur cette question qui doit nécessairement être résolue afin d'éviter une paralysie du système de réserves préconisé"), contradiction qui amène le lecteur à se demander si ce problème a été sérieusement étudié.

#### 1.1.3. Absence de liaison entre stocks de sécurité, stocks de stabilisation et stocks paysans.-

Si les stocks de stabilisation (1) sont évoqués à plusieurs reprises dans le projet proposé (notamment paragraphe 6.5.1.), leurs interférences, pourtant évidentes, avec les stocks de sécurité (par le biais des rotations techniques indispensables) ne sont pratiquement pas étudiées. Dans le même sens, les relations techniques entre ces deux types de stockage et le marché solvable ne sont pas précisées, alors qu'il semble pourtant clair que, si le volume de ces stocks dépasse un certain pourcentage de ce marché, leur valeur économique devient nulle (à cause des coûts de transport) ou du moins est réduite à leur valeur d'usage locale (alimentation du bétail ?). En d'autres termes, la gestion du stock de sécurité doit suivre les règles du marché (que ne suivent pas, par définition, les offices céréalières), sous peine d'entraîner des pertes financières considérables compte tenu des capacités proposées.

Mais si ce problème de gestion peut être résolu, on voit moins bien pourquoi l'étude ignore systématiquement le stockage paysan qui représente pourtant 10 à 15 fois la capacité de stockage type moderne (sécurité et stabilisation confondues) existante ou en projet. Les ruraux sont pourtant les premiers artisans de la sécurité alimentaire par la production céréalière qu'ils assurent en vue de leur propre consommation ou pour les consommateurs non producteurs.

Si aucune allusion n'est faite à ces producteurs qui constituent pourtant le rouage essentiel de la sécurité alimentaire nationale, doit-on en conclure que le projet ne s'adresse qu'aux consommateurs urbains ou à ceux des zones marginales ? Mais, dans ce cas, la dimension des stocks de sécurité proposés a-t-elle été calculée en conséquence et n'apparaît-elle pas comme étant très largement surdimensionnée ?

Il s'agit là d'une question essentielle car si, dans leur grande majorité, les producteurs sont considérés comme étant incapables d'assurer leur propre sécurité alimentaire sur une base pluriannuelle, le projet proposé ne pourra en aucun cas être perçu comme une amélioration réelle de la sécurité alimentaire de tous les Sahéliens.

#### 1.1.4. Des céréales non différenciées et supposées interchangeables.-

L'évolution récente de l'économie céréalière des pays sahéliens a montré clairement que, même les bonnes années, une offre satisfaisante

.../

---

(1). dont la capacité existante ou financée sera à brève échéance de l'ordre de 658 000 tonnes, soit beaucoup plus que les capacités de stockage de sécurité envisagées par le projet (465 000 T.)



en quantité ne réduisait pratiquement pas les importations commerciales ou les demandes d'aide.

La distorsion, en termes qualitatifs, entre offre et demande céréalières, conséquence de l'orientation des habitudes de consommation en faveur du blé et du riz, n'est jamais prise en compte par le projet proposé qui raisonne systématiquement sur des céréales indifférenciées et substituables. Or, l'essentiel des importations et de l'aide en céréales s'effectue actuellement sous forme de riz et de blé (accessoirement de sorgho rouge). Il est donc à craindre que la constitution de stocks de sécurité, reposant largement sur ces céréales importées, accentue encore l'évolution des modèles de consommation vers ces types de céréales et interdise par là même (ou repousse au delà de l'an 2000) la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

En raisonnant sur un marché céréalier unique et en ignorant ce problème majeur de l'ajustement qualitatif entre offre et demande futures, le projet d'une part, méconnaît la diversité des structures de consommation et d'autre part, apparaît comme étant potentiellement dangereux.

#### 1.1.5. Les coûts du projet.-

Ils sont, généralement, sous-estimés, notamment ceux liés au fonctionnement du projet en cas d'urgence véritable (qui implique soit des subventions des prix à la consommation, soit une distribution gratuite). Il n'est pas impossible que les importations d'urgence se révèlent moins coûteuses que les pertes occasionnées par la vente des céréales à des prix subventionnés.

L'absence d'une analyse coûts/bénéfices d'autres alternatives au projet proposé (et notamment de la seule amélioration des capacités de transport et de transit) interdit de mesurer les coûts d'opportunité des capacités de stockage proposées. Celles-ci peuvent être plus élevées que les besoins réels mais la méthode utilisée (scénario unique) interdit toute comparaison.

### 1.2. Commentaires sur la méthodologie utilisée.-

Plusieurs aspects de la méthodologie utilisée sont critiquables, mais, étant donné l'objectif assigné à cette note qui, rappelons-le, ne constitue pas une contre-étude du projet, on les mentionnera brièvement sans les détailler.

#### 1.2.1. Les bases statistiques.-

Le scénario unique, sans alternative, qui consiste à reproduire l'évolution de la production de la décennie 1970, constitue, pour plusieurs raisons, une base insuffisante. D'une part, les statistiques officielles de production ont une forte tendance à être sous-estimées (notamment pour justifier les demandes d'aide), d'autre part, la probabilité de voir se reproduire les conditions climatiques de la dernière décennie est - statistiquement - très faible. Il semble, en effet, difficile d'admettre - comme le fait implicitement le rapport - que les données statistiques recueillies pendant les années de sécheresse étaient systématiquement meilleures que celles des années 60 ou que celles de la période coloniale. Par contre, en choisissant les pires années, d'une

part on conclut logiquement à une tendance à la baisse de la production céréalière, d'autre part, on maximise le volume des stocks de sécurité.

#### 1.2.2. Norme de sécurité retenue.-

La norme retenue en matière de sécurité (97 %), compte tenu de l'imprécision des informations relatives aux consommations, aux pertes et aux productions, conduit également à maximiser les stocks de sécurité proposés, d'autant plus qu'il est supposé (cf. 1.1.3.) que toutes les variations de production doivent être couvertes par des réserves nationales et régionales à caractère public.

Etant entendu que l'on ne peut couvrir à 100 % un risque de déficit (sinon à des coûts prohibitifs), il aurait été préférable de définir des normes en comparant les coûts du maintien en stock de différents volumes de céréales pendant des périodes plus ou moins longues aux coûts de l'approvisionnement, sans stock de sécurité, les années de déficit important.

#### 1.2.3. Absence de différenciation par type de céréales dans les projections de la demande.-

Ce problème a déjà été évoqué au 1.1.4. On peut simplement ajouter que, si les réserves de sécurité sont conçues à partir des modèles de consommation actuels, on risque d'être rapidement confronté à des excédents de mil/sorgho (sans demande solvable correspondante) et à des importations accrues de blé et de riz.

#### 1.2.4. Analyse économique.-

L'annexe VII n'étant pas encore disponible au moment de la rédaction de cette note, on se limitera à une observation. Il est affirmé (page III) que les effets de la désorganisation des transports sur la production entraîneront, par l'absence d'intrants agricoles, une baisse des rendements des cultures de rente. Cette baisse, assimilée à un coût est estimée à 15 % de la part du PNB agricole des pays sahéliens. Cette hypothèse est contestable car, d'une part, la consommation actuelle d'intrants est extrêmement faible (sauf au Sénégal qui, par sa position géographique ne sera pas affecté de manière sensible par la désorganisation des transports) et, d'autre part, elle influence sans doute moins la production que la pluviométrie.

D'une façon générale, l'analyse économique n'est guère convaincante du fait des hypothèses choisies et l'absence d'étude comparative de solutions alternatives lui enlève pratiquement tout intérêt. En d'autres termes, cette analyse économique prévoit le chaos le plus total si le projet n'est pas réalisé, ce qui semble, pour le moins, exagéré.

\* \* \*

\*



TROISIEME PARTIE

ELEMENTS DE SOLUTIONS ALTERNATIVES AU PROJET PROPOSE

Une réunion entre bailleurs de fonds et pays sahéliens sur l'étude de la FAO étant prévue à Rome en janvier 1982, on se limitera ici à un exposé sommaire de quelques éléments de solutions alternatives au projet proposé. Ces propositions, qui devront bien entendu être débattues et approfondies lors de la réunion de Rome, s'articulent autour des six points suivants :

- des politiques céréalières nationales cohérentes et globales,
- la promotion de la production céréalière sahélienne sous toutes ses formes,
- la prise en compte de toutes les capacités de stockage existantes,
- des systèmes de prévision et d'avertissement efficaces,
- des interventions des donateurs plus souples et plus diversifiées,
- une meilleure intégration régionale.

\*

\*

\*

## 1 / . - DES POLITIQUES CEREALIERES NATIONALES COHERENTES ET GLOBALES

A court terme, selon les recommandations du Colloque de Nouakchott, la mise en place de politiques céréalières globales demeure toujours la priorité absolue pour améliorer l'autosuffisance alimentaire. Du fait des relations d'interdépendance entre les différents éléments de ces politiques (recherche, production, commercialisation, consommation), les efforts entrepris jusqu'à présent ont souvent manqué de cohérence et ont rarement amélioré de manière durable la situation alimentaire car un des éléments (1) a souvent été négligé.

Généralement, c'est l'organisation de la commercialisation qui s'est révélée être le point faible des politiques céréalières, étant à l'origine du triple échec enregistré dans :

- la stimulation de la production (absence de prix rémunérateurs
- la mauvaise valorisation de la production et,
- les insuffisances de la recherche de nouveaux débouchés pour les céréales traditionnelles.

Autant le lien entre une bonne valorisation de la production et sa stimulation quasi-automatique (2) qui en découle est fondamental, autant l'incitation de la production par le stockage paraît-elle hasardeuse. Dans ces conditions, l'utilisation des financements considérables prévus par le projet FAO pour le stockage pour des actions de production peut avoir des effets très positifs.

Par ailleurs, l'importance excessive accordée au secteur public d'une part, a empêché les règles du marché de jouer librement et, d'autre part, a entraîné son hypertrophie dans des conditions artificielles (monopole souvent fictif) caractérisées par l'inefficacité, les difficultés de gestion et des coûts élevés.

Il apparaît, dans ces conditions, que la création de réserves céréalières régionales tout comme le renforcement des capacités nationales de stockage risquent de constituer un fardeau trop lourd pour le secteur public tel qu'il est géré actuellement.

Dans un premier temps, les politiques céréalières devraient plutôt inciter le secteur public à améliorer sa gestion et à réduire ses déficits tout en se donnant comme objectif à plus long terme d'essayer d'interrompre le processus actuel de transfert unilatéral de revenus des producteurs ruraux aux consommateurs urbains.

.../

- 
- (1) - par exemple, certains projets vivriers lancés dans le cadre du programme de 1ère génération du CILSS ont parfois dégagé des excédents céréalières que le système de commercialisation n'a pu mobiliser de manière satisfaisante.
  - (2) - l'exemple développement de la production céréalière du Niger, soumis aux prix particulièrement élevés qu'offre le Nigéria est, à cet égard, symptomatique.



## 2 / . LA PROMOTION DE LA PRODUCTION CERÉALIÈRE SAHÉLIENNE. -

Dans le secteur pluvial, la production céréalière sahélienne ne profite que trop faiblement, à l'heure actuelle, (ou de manière accessoire) des moyens techniques, financiers et humains mis en place, souvent avec succès pour l'intensification des cultures de rente. Dans le secteur irrigué, la mise au point de variétés de céréales traditionnelles susceptibles de répondre de manière satisfaisante à l'irrigation et leur intégration aux assolements des aménagements hydro-agricoles sont également très en retard voire ignorées.

Mais ce développement des potentialités céréalières reconnues implique qu'en dehors des situations d'urgence, l'aide alimentaire ne perturbe pas les marchés céréaliers en réduisant trop fortement les débouchés offerts aux céréales traditionnelles. Cette aide qui devrait, à terme, assurer sa propre disparition pourrait aussi être utilisée de manière plus dynamique, c'est à dire pas seulement pour combler un déficit artificiel ou reconstituer des stocks, mais également, grâce aux recettes que procure sa revente, pour financer les actions d'accroissement de la production.

Dans ce sens, l'affectation des ressources financières considérables que nécessiterait le projet proposé à des actions d'accroissement de la production céréalière est une alternative à explorer sérieusement, puisqu'à long terme, cette production céréalière constitue la seule sécurité alimentaire véritable.

Mais, si elle devait être substituée à la réalisation de capacités additionnelles de stockage - dont l'incidence sur la production sahélienne ne sera que très faible - cette aide financière devrait être conçue comme un support global aux politiques céréalières, c'est à dire pouvant, selon les cas, prendre en charge sur des bases temporaires à définir, la subvention aux intrants, le relèvement des prix à la production, le financement des excédents éventuels ou le coût de leur écoulement sur le marché régional, c'est à dire tous les facteurs de valorisation de la production (cf. Supra).

## 3 / . LA PRISE EN COMPTE DE TOUTES LES CAPACITÉS DE STOCKAGE . -

Il a déjà été observé que le projet proposé assignait au seul secteur public, la tâche d'améliorer la sécurité alimentaire et que le système envisagé, outre son coût, risquait d'être très difficile à gérer.

Il semble au contraire que la prise en compte de l'ensemble des capacités de stockage existantes des producteurs, des commerçants et du secteur public (généralement sous-utilisées) pourrait, en liaison avec l'amélioration des réseaux de transport, une meilleure prévision des récoltes et les réformes en cours des offices céréaliers, améliorer de manière significative la sécurité alimentaire. Ceci implique que toutes ces composantes soient intégrées à une véritable planification du système de sécurité alimentaire.



Dans ce sens, le stockage paysan et villageois doit être stimulé, afin d'alléger au maximum le volume des stocks publics. Au préalable, son rôle dans le système national et régional de sécurité alimentaire doit être étudié et précisé tout comme doivent être mis au point les incitations financières susceptibles de le développer et d'améliorer sa mobilisation dans des situations d'urgence.

Cette prise en compte de la totalité des moyens de stockage nécessite donc un réexamen complet des propositions du projet FAO et devrait aboutir à une baisse sensible des capacités publiques additionnelles à créer, que ce soit au niveau national ou au niveau régional.

Sur le plan technique, d'autres alternatives (actuellement en cours d'expérimentation, comme le stockage sous vide en petites unités décentralisées) devraient être étudiées.

#### 4 / . DES SYSTEMES DE PREVISION ET D'AVERTISSEMENT EFFICACES. -

Les nombreuses incertitudes qui président actuellement à l'appréciation de l'offre et même de la demande céréalière (1) rendent malaisée l'appréciation objective des déficits céréaliers annoncés régulièrement par les pays sahéliens. De plus, ces déficits sont généralement calculés en considérant les stocks privés (commerçants et surtout producteurs) comme nuls au moment des récoltes. Cet artifice de calcul non seulement est en contradiction avec les pratiques habituelles du monde rural, mais fausse l'évaluation des disponibilités réelles, les déficits d'une campagne ne pouvant être systématiquement assimilés à une pénurie.

Dans la perspective d'une amélioration réelle de la sécurité alimentaire, il importe donc que soit mis en place :

- un système d'avertissement reposant sur l'observation périodique à partir d'échantillons, du niveau réel de tous les stocks, complété par

- un système de prévision susceptible de donner avant la fin de la campagne agricole des indications sur les récoltes prévisibles(2)

Si ces systèmes sont mis en place, les éventuels déficits céréaliers des pays membres du CILSS pourraient être comblés en temps voulu sans moyens complémentaires, ni coûts exorbitants et, surtout, sans les "marchandages" qui président actuellement aux diagnostics peu satisfaisants des missions "multidonateurs".

Ce climat de relative méfiance entre pays sahéliens et donateurs pour tout ce qui concerne l'aide alimentaire pourrait être sensiblement assaini par une révision en profondeur des interventions des donateurs.

.../

- 
- (1) le gouvernement nigérien a toujours fait valoir aux aides extérieures que les besoins minima se situaient à 250 kg de céréales par tête et par an alors que ses voisins acceptent 180 kg et que des enquêtes ponctuelles font souvent état de consommations réelles bien inférieures (140 à 160 kg)
  - (2) le système d'alerte de la FAO (Early warning system) qui repose essentiellement sur les données pluviométriques décennales constitue déjà, sous réserve d'une meilleure régionalisation et d'observation systématique des cultures, une bonne base pour un système de prévision efficace



5 / . DES INTERVENTIONS DES DONATEURS PLUS SOUPLES ET PLUS DIVERSIFIEES.-

Outre les effets déjà évoqués de l'affectation à la promotion de la production céréalière, des financements requis par le projet proposé, l'octroi de facilités financières sous forme, par exemple, d'un engagement ferme de la communauté internationale à intervenir lors de situations d'urgence admises par tous, conduirait certainement à des solutions moins coûteuses que la mise en place de stocks physiques de céréales. On peut également imaginer diverses combinaisons entre cet engagement financier et la réalisation d'infrastructures de stockage, à condition que celles-ci soient conçues en tenant compte de toutes les formes de stockage existantes et non considérées comme étant du ressort exclusif du secteur public.

La nouvelle facilité de financement des importations alimentaires mise en place par le Fonds Monétaire International peut également contribuer à résoudre des déficits conjoncturels (sous réserve d'un fonctionnement correct des systèmes de prévision et d'avertissement).

Il paraît aussi souhaitable de clarifier la distinction entre l'aide alimentaire correspondant à des situations d'urgence véritable et celle qui ne constitue qu'un moyen déguisé - mais particulièrement compliqué et dont les effets à long terme peuvent être dangereux - de soulager les balances des paiements ou les budgets des pays qui en bénéficient.

Les interventions des donateurs doivent donc s'inscrire dans le cadre d'une amélioration structurelle de l'autosuffisance alimentaire et non seulement viser le soulagement de difficultés conjoncturelles.

6 / . UNE MEILLEURE INTEGRATION REGIONALE.-

Si la mise en place d'une politique céréalière régionale est dans les circonstances actuelles un objectif à moyen ou à long terme, certaines actions communes pourraient être initiées assez rapidement dans une perspective d'amélioration de la sécurité alimentaire.

Parmi ces actions, on peut citer :

- la libéralisation des échanges à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest

- l'harmonisation des prix à la production et à la consommation

- l'engagement des pays sahéliens à s'entraider en cas d'urgence et à utiliser, comme première ligne de défense, leurs propres ressources (notion d'autosécurité individuelle et collective), l'aide financière extérieure se substituant à l'aide alimentaire pour accroître leur mobilisation.

Parallèlement, un engagement financier accru des donateurs à soutenir la mise en place des politiques céréalières au sein desquelles le stockage ne constituerait qu'un moyen et non une fin, semble indispensable.

\*

\*

\*

